

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

ID : 066-216600841-20251117-DELIB392025-DE

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de membre en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

DATE DE LA CONVOCATION : 12/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory CAIZERGUES, Christine COULBAUT, Gisèle FOURQUET et Luc DEVEZE.

Procuration :

Étaient absents excusés : Eric CAMA, Anaïs ANSELMO, Lionel TEBALDINI et Jérôme SARTRE

Étaient absents non excusés :

Antoine MELGAR est élu secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57 notamment le principe d'équilibre budgétaire

Considérant la délibération du 02/04/2025 approuvant le vote du budget général

Madame le Maire donne la parole à Madame Jacqueline LOPEZ, Adjointe en charge des finances.

Elle rappelle la délibération N°17/2025 relative au vote du budget général 2025

Elle informe ensuite l'assemblée que suite

-à l'approbation du protocole transactionnel de liquidation du SIVU des Aspres, par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2025,

-aux notifications des subventions ADES et DETR 2025 pour les travaux de l'école primaire

-à la notification de la subvention AIT pour la construction du local de tennis

-aux demandes de Fonds de concours à la Communauté de Communes des Aspres pour les travaux de l'école primaire,

il convient d'intégrer le FCTVA et toutes les subventions au budget 2025 ;

Il est proposé les modifications ci- dessous au Budget Général :

DÉCISION MODIFICATIVE : Intégration des subventions notifiées et FCTVA SIVU

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
	Budget	Modifications	TOTAL		Budget	Modification	TOTAL
CHAPITRE 21 Immobilisations Corporelles	708 206,27	437 113,29	1 145 319,56	CHAPITRE 10	33 000,00	7 301,99	40 301,99
2181 Installations générales Divers Opération 10003 Vidéo Protection	42 292,01	7 301,99	49 594,00	10222 FCTVA	33 000,00	7 301,99	40 301,99
21312 Bâtiments Scolaires Opération 036 Ecole Primaire	316 624,11	411 214,30	727 838,41	CHAPITRE 13	268 702,29	429 811,30	698 513,59
				DETR Etat ECOLE	0,00	100 000,00	100 000,00
				ADES Ecole Conseil Départemental	0,00	150 000,00	150 000,00
2138 Autres Constructions Opération 050 Local tennis	42 403,00	18 597,00	61 000,00	Fonds de Concours Com Com	0,00	161 214,30	161 214,30
				AIT Tennis Conseil Départemental	0,00	18 597,00	18 597,00
TOTAL		437 113,29		TOTAL		437 113,29	

N'appelant pas d'observation,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Jacqueline LOPEZ, Adjointe en charges des finances

Après en avoir valablement délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la décision modificative du Budget Général 2025 telle que proposée ci-dessus.

Dit que communication de la présente sera faite à la Trésorière Principale dès qu'elle sera rendue exécutoire

Madame le Maire et la secrétaire générale des services sont chargées de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Madame le Maire,

Fabienne SEVILLA



Le secrétaire de séance,

Antoine MELGAR.

